

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de Charlevoix

Envoi des comptes de taxe scolaire

Veillez prendre note que les factures de taxe scolaire **2024-2025** seront expédiées le **vendredi 16 août 2024**. La première échéance sera le 16 septembre 2024. Le cas échéant, la deuxième échéance sera le 16 décembre 2024.

Les comptes de moins de 2 \$ ne seront pas expédiés. Ils seront disponibles via le service en ligne à partir du [site Internet du centre de services scolaire](#). Il est de votre responsabilité de vous assurer que les sommes dues au 30 juin 2024 sont acquittées.

Voici quelques informations importantes :

- Prendre note qu'il n'est plus possible de faire de paiement au comptoir du centre administratif de Baie-Saint-Paul. Il est préférable d'utiliser le service téléphonique pour toute question sur votre compte de taxes ;
- Si vous avez déménagé, n'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse ;
- Si vous avez acheté une nouvelle propriété, il est important de vous assurer d'effectuer votre paiement au plus tard à la date d'échéance. Une facture vous sera transmise sur demande ;
- Un service en ligne est disponible afin de consulter votre dossier de taxe scolaire. Inscrivez-vous en accédant à notre site Internet : <https://webcssdc.appgrics.ca/TFPIInternet> .

Donné à Baie-Saint-Paul, ce 31 juillet 2024.

Stéphanie Marcotte, CPA
Directrice des ressources financières
et des technologies de l'information

Québec 